

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marché International de l'Immobilier (MIPIIM) - Bilan 2013 - Perspectives 2014 -
Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – MIPIIM 2013 : bilan

Le Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIIM), rendez-vous incontournable des acteurs du secteur : promoteurs, architectes, consultants, commercialisateurs, et collectivités territoriales, s'est tenu à Cannes du 12 au 15 mars 2013. Il a rassemblé pendant 4 jours :

- 20 077 participants (une augmentation de plus de 3.5 % depuis 2012)
- 79 pays représentés
- 4 272 investisseurs
- plus de 1 975 exposants, qui présentent leurs projets aux grands investisseurs et utilisateurs finaux internationaux.

Le MIPIIM est non seulement un baromètre des tendances de l'immobilier international, mais aussi une place de marché favorisant le dialogue entre professionnels de tous horizons.

Chaque année, est ainsi proposé :

- des focus géographiques et sectoriels
- des débats de pointe dans les domaines de la finance et de l'investissement
- des laboratoires/workshops sur l'immobilier dans les pays en voie de développement
- un Mayor's Think Tank réunissant des maires des grandes villes internationales.

Pour la 12^{ème} année consécutive, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en partenariat avec Bordeaux Euratlantique, la Mairie de Bordeaux et l'Observatoire de l'Immobilier de Bordeaux (OIB), a participé au salon. Il est précisé que pour l'édition 2013, la CCIB (Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux) a rejoint le groupe des partenaires. Le territoire bordelais a été représenté à Cannes par une délégation de 38 personnes sur 4 jours dont 28 partenaires institutionnels et privés.

L'organisation de cette manifestation pendant plusieurs mois a été l'occasion de mobiliser les acteurs locaux, publics et privés bordelais, autour de grands objectifs et d'élaborer un message commun autour de la décennie bordelaise et du projet métropolitain. Au fil des années, cette synergie public/privé a ainsi permis de faire connaître et de porter les ambitions de la métropole bordelaise au plus haut niveau. Si la typologie des visiteurs du stand bordelais reste en majorité européenne et française, les contacts apparaissent désormais plus qualifiés et souhaitent obtenir des informations précises sur les projets du territoire. Le MIPIM reste par ailleurs un lieu de contacts et d'informations privilégié où les grands acteurs de l'immobilier analysent les tendances, la viabilité des projets et repèrent les investissements d'avenir. Le dynamisme de la métropole bordelaise et l'arrivée à maturité de ses nombreuses opérations constituent, de ce point de vue, un fort élément d'attractivité pour ces acteurs.

Les animations, événements incontournables, qui ponctuent la vie du stand pendant ces 4 jours se sont déroulées selon le programme suivant :

BORDEAUX LES RENCONTRES MÉTROPOLE À NE PAS MANQUER

Les projets déjà réalisés comme ceux qui sont aujourd'hui mis en chantier permettent d'ancrer l'agglomération bordelaise dans le concert des métropoles européennes. Parmi ces projets d'envergure, l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique constitue l'un des plus importants programmes d'aménagement urbain engagés en France.

MERCREDI
13 MARS

> 11H45-12H30
La Décennie bordelaise : comment la métropole crée-t-elle les conditions de son attractivité
En présence de Franck Maurias, maire de Carbon-Blanc, vice-président de la Communauté urbaine de Bordeaux

> 12H30-12H45
Point marché immobilier
L'Observatoire de l'Immobilier Bordeaux Métropole (OIB) fait le point sur les grandes tendances du marché, les perspectives d'investissements, l'offre tertiaire et les programmes en cours.
Présentation suivie d'un cocktail

> 15H15-16H00
Bordeaux Euratlantique : un nouveau centre d'affaires autour de la gare TGV Bordeaux Saint-Jean
En présence d'Alain Jupé, maire de Bordeaux, président de l'EPA Bordeaux Euratlantique et Bernard Reichen, architecte urbaniste du cabinet Reichen et Robert Associés
Présentation suivie d'un cocktail

JEUDI
14 MARS

> 11H45-12H30
Découvrez les grandes opérations urbaines d'une métropole en projets
En présence des architectes Winy Maas, agence MVRDV, Nicolas Michelin, agence ANMA, Yousef Tahme

> 12H30-12H45
Point marché immobilier
Présentation suivie d'un cocktail

> 16H00-16H45
Bordeaux Euratlantique : Garonne Eiffel, un belvédère sur le fleuve
En présence de l'agence TVK.
Présentation suivie d'un cocktail

Stand
05.02
07.01
niveau 01







A noter également, et pour la première fois, l'organisation d'une dégustation de vins de Bordeaux, en présence d'un sommelier international et d'une cinquantaine de convives

invitées. Le budget global de l'opération 2013 s'élève à 152 017.11 €, dont 28 % sont financés par les partenaires.

2 – Perspectives 2014 :

L'édition 2014 du MIPIM aura lieu du 11 au 14 mars 2014. Salon de première importance, il nécessite une préparation en amont. Il importe donc de prendre d'ores et déjà certaines orientations afin de garantir une qualité de présence et d'accueil. Ainsi, il conviendrait dès aujourd'hui de :

- reconduire la mise en place d'un Comité de Suivi co-présidé par Monsieur Nicolas FLORIAN, Vice-Président en charge de l'économie et de l'emploi et Monsieur Jacques GUICHOUX, Président de la Commission Economie, attractivité et relations internationales.
- suite à l'avis favorable du comité de suivi et de l'ensemble des partenaires, envisager l'extension du stand, devenu trop exigü, sur une base de 30 m² supplémentaires (soit 66 m² + 30 m²) pour un montant global de 66 159 € HT. Tout en gardant la même physionomie de stand que les années précédentes, cette extension sera réalisée à partir de l'emplacement existant qui offre toute satisfaction en termes de visibilité. Elle constitue également l'opportunité de créer un rapprochement avec nos homologues périgourdins qui viendraient s'installer à proximité. Elle nous donnera enfin l'occasion d'anticiper sur les besoins futurs en termes de présentation de projets (maquettes, outils 3D etc...)
- réserver l'emplacement, localisé dans la zone A/Niveau 01.



4

- maintenir dans les conditions actuelles les différents partenariats établis avec Bordeaux Euratlantique, la Mairie de Bordeaux, l'OIB et la CCIB, étant précisé que

Bordeaux Euratlantique envisage une augmentation de 10 % de sa participation dans le cadre d'une extension de stand.

- afin d'éviter tout problème d'hébergement (coût, éloignement), il importera de déterminer avant fin janvier 2014 la composition de la délégation qui sera amenée à représenter La Cub sur une base comparable aux années précédentes : élus, collaborateurs, services en charge du développement économique et du développement urbain, l'équipe communication et l'équipe technique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Comité de Suivi du 6 septembre 2013 relatif au bilan du MIPIM 2013,

VU le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi 82-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ; texte servant de référence aux remboursements des frais des agents territoriaux, et ses arrêtés d'application,

Vu le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 permettant l'application aux fonctionnaires territoriaux des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État prévus à l'article 6 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006,

Vu la délibération n° 2013/0113 du Conseil communautaire en date du 1^{er} mars 2013, relative à la prise en charge des frais de déplacements,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Communauté Urbaine de Bordeaux de participer au MIPIM afin de promouvoir le territoire bordelais,

DECIDE

Article 1 : La Communauté Urbaine de Bordeaux participera au salon du MIPIM qui aura lieu à Cannes du 11 au 14 mars 2014.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer le contrat de réservation du stand.

Article 3 : L'extension du stand pour 30 m² est validée

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2014, chapitre 011, fonction 0230, article 6233, CRB VC00.

Article 5 : Un Comité de Suivi partenarial chargé de suivre l'organisation de la manifestation, de valider les grandes orientations et étapes du projet est reconduit. Il sera co-présidé par Monsieur Nicolas FLORIAN, Vice-Président en charge de l'économie et de l'emploi et Monsieur Jacques GUICHOUX, Président de la Commission Economie, Attractivité et Relations Internationales.

Article 6 : Compte tenu des contraintes imposées par l'organisateur du salon et des conditions particulières de réservation à Cannes pendant le salon, le paiement des accréditations (droits d'entrée) et des réservations d'hôtel pourra se faire par anticipation sur la base d'un certificat administratif.

Article 7 : Les dépenses engagées par les membres de la délégation présente au MIPIM seront prises en charge sur la base des frais réels.

Article 8 : Des conventions seront conclues afin d'établir les modalités de participation, notamment financières de nos différents partenaires, institutionnels ou occasionnels.

Article 9 : Le Président est autorisé à signer les conventions au fur et à mesure de leur conclusion avec les différents partenaires, ainsi que tout document nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre de la manifestation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 13 JANVIER 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 13 JANVIER 2014</p>

M. NICOLAS FLORIAN